

Le Petit Pléchatellois



Mairie de Pléchatel
Tel : 02 99 57 41 68
Fax : 02 99 57 52 56
Courriel: mairie@plechatel.fr

Horaires Mairie

Du Lundi au vendredi :
08h - 12h / 14h - 17h
Samedi matin :
08h - 11h

Agence Postale

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
09h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 09h - 11h
Tel : 02 99 57 43 59

Bibliothèque

Mercredi : 14h à 16h
Jeudi : 16h à 18h
Samedi et Dimanche :
10h à 12h

Assistantes Maternelles

www.assistantsmaternelles35.fr

Assistante Sociale

Prendre Rendez- vous avec
Mme Thorigné ou Mr Racapé
au 02 99 44 83 00.

Permanences Pharmacies

Appelez le 32 37

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons nés en septembre 1995 doivent se faire recenser en Mairie dans le mois suivant leur 16^{ème} anniversaire. Merci de vous munir de votre livret de famille.

HISTOIRES DE GRANDIR

Le prochain rendez-vous est fixé au mardi 11 octobre de 09h30 à 10h30 à la bibliothèque. Inscriptions à la bibliothèque ou au 02 99 57 59 76.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ENQUETE PUBLIQUE

Du 23/09/2011 au 07/10/2011.

Transfert des voies privées du lotissement « Les Cormiers » dans le domaine communal.

Consultation du dossier aux heures d'ouvertures de la Mairie et permanence du commissaire enquêteur le 07 octobre de 14h à 16h.

L'EFS - Etablissement Français du Sang

Remercie tous les donateurs qui se sont présentés le 25 juillet à Pléchatel.

Outre les 1700 collectes mobiles organisées chaque année en Bretagne, le site de Rennes accueille les donateurs du lundi au vendredi sur rendez-vous en contactant au préalable le 02 99 54 42 22.

AMENAGEMENT ARRIERE DE L'EGLISE

Les travaux de l'aménagement de l'arrière de l'église ont débuté, ceux-ci sont réalisés dans le but de sécuriser mais aussi d'embellir cette zone. Ces travaux dureront 16 semaines et s'achèveront à la fin de l'année 2011.





OFFRES D'EMPLOIS

La Commune recrute :

✓ **un agent à temps non complet**, pour le 1^{er} janvier 2012 au plus tard : environ 25 heures de travail/semaine en temps annualisé. Ce poste, polyvalent, comporte deux missions :

- Gestion de l'Agence Postale : 14 heures par semaine (avec un samedi matin sur deux) et remplacement de l'agent actuellement en poste pendant ses congés ou en cas d'arrêt de travail, soit 15,49 heures/semaine en temps annualisé.
- Ménage dans divers bâtiments communaux.

✓ Pour son accueil de loisirs du mercredi, **des personnes avec ou sans BAFA - CAP petite enfance** et capables de gérer un groupe d'enfants pour des missions ponctuelles ou régulières.

L'accueil de loisirs de Pléchatel est géré par la municipalité depuis janvier 2011. Il fonctionne les mercredis et vacances scolaires. Le nombre d'enfants du mercredi augmente, il faut donc un encadrement en conséquence.

Les candidatures sont à adresser à la Mairie :

- par courrier : 1 place de la Mairie - 35470 PLECHATTEL
- par mail : mairie@plechatel.fr.

ANIMATEUR JEUNESSE

A partir du 21 septembre 2011, missionné par la communauté de commune et son prestataire la fédération Léo Lagrange, Paul BANAS, animateur jeunesse, intervient sur les territoires de Pléchatel et Chanteloup.

Ses Missions s'articulent autour de quatre objectifs.

1- **permettre un égal accès à tous à l'offre de loisir sur le territoire.** L'animateur ira à la rencontre des jeunes sur Plechatel et proposera des permanences. Selon leurs attentes, il accompagnera les jeunes vers des activités de loisir, des sorties culturelles ou les orientera vers des structures de loisir déjà existantes.

2- **soutenir leur engagement dans une démarche de projet.** A partir des envies des jeunes rencontrés, l'animateur proposera un accompagnement adapté dans la mise en place de projets culturels, (concert ,soirées entre jeunes, réalisation de courts métrages, enregistrement de musique...), mise en place d'un séjour de vacance en France ou à l'étranger

3- **favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'autonomie.** - responsabilisation et prise en compte de l'intérêt collectif.

4- **prévenir les conduites à risque et la marginalisation.** Temps d'échange avec les jeunes sur les difficultés rencontrées au niveau personnel, social et professionnel et ainsi les orienter vers des structures spécialisées en cas de besoin.

Un planning de permanence sera très prochainement mis en place... alors n'hésitez pas à consulter le site plechatel.fr pour prendre connaissance des dernières informations.



SEANCE DU 29 AOUT 2011

Subvention de fonctionnement des écoles privées

La subvention de fonctionnement aux écoles privées est fixée, pour l'année 2011/2012 à :

Maternelle : 995 € par élève

Primaire : 365 € par élève

Ces montants correspondent au coût moyen d'un élève en classe de maternelle et primaire de l'école publique.

L'école privée St Michel compte 27 élèves en maternelle et 51 élèves en primaire, domiciliés à Pléchatel. Le montant total de la subvention sera de 45 480 €, celle-ci sera versée mensuellement, soit douze versements de 3 790€.

L'école privée du Chatellier compte 41 élèves en maternelle et 63 en primaire, domiciliés à Pléchatel. Le montant total de la subvention sera de 63 790 €, celle-ci sera versée mensuellement, soit douze versements de 5 315.83 €.

Devis chaudière école publique Henri Dès

Les devis relatifs au changement de la chaudière de l'école présentent trop de disparités et soulèvent de nouvelles réflexions au sein du Conseil Municipal. De nouvelles demandes vont être effectuées et présentées à la prochaine séance (qui aura lieu fin septembre), ceci afin de ne pas modifier la date d'intervention à l'école, à savoir pendant les vacances de la Toussaint.

Subvention CCAS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 10 000 € au CCAS de Pléchatel conformément au budget voté le 17 mars 2011.

Réforme de la Taxe Locale d'Équipement

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme entraîne la suppression de la Taxe Locale d'Équipement versée aux Communes et voit apparaître la Taxe d'Aménagement. Celle-ci a pour objectif : - d'améliorer sa compréhension et sa lisibilité, - de simplifier les outils de financement et - de promouvoir un usage économe des sols afin de contribuer à la lutte contre l'étalement urbain.

Le taux actuellement appliqué sur la Commune est de 1% avec possibilité de : suppression, non modification ou révision jusqu'à 5%. Monsieur le Maire assistant à une réunion d'information dans les prochains jours, aucune décision n'est prise par le Conseil Municipal et le sujet reporté à la prochaine séance.

Communauté de Communes : Rapport d'activité 2011

Après présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes par Mr le Maire, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur l'ensemble des parcelles suivantes :

- Parcelles ZA 180 et 183 située 7 rue des Cormiers
- Parcelles ZR 424 et 426 située 2 rue des Etangs – Le Chatellier
- Parcelle YH 37 située La Haie Plessix
- Parcelle AB 648 située chemin des Vignes
- Parcelle ZT 35p située La Grée

Chauffage salle des sports - Audit

Pour faire suite à l'étude en cours sur l'éventualité d'installer un système de chauffage à la salle des sports, et sur les recommandations d'un responsable des équipements sportifs au Conseil Général préconisant un diagnostic général des installations de la salle des sports (conformité de sécurité, installations techniques, sportives, structure du bâtiment...) trois entreprises ont été contactées et ont fourni les devis suivants :

- Eurl CERTA de Rennes : 2490 € HT
- ARIA Ingenierie de St Grégoire : 2450 € HT
- BETEREM Ingenierie de Rennes : 1700 € HT

Le Conseil Municipal, décide de retenir le moins disant, à savoir BETEREM Ingénierie de Rennes.

Dératisation - désourisisation des bâtiments communaux et du réseau eaux pluviales et eaux usées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de dératisation - désourisisation pour les bâtiments communaux avec sous-sol et le réseau eaux pluviales - eaux usées. La société AMBOILE d'Issy les Moulineaux a effectué une proposition pour 2 passages par an. Le montant de la prestation annuelle est estimé à 420 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir pour trois ans, la proposition de la société AMBOILE d'Issy les Moulineaux et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Bilan des travaux terrain de football

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des frais engagés pour l'irrigation du terrain de football. Le montant total des travaux est de 39 552.02 TTC.

Restaurant scolaire

Après avoir effectué un bilan de la réunion entre Mr le Maire et Mr Lesné, représentant la société Ansamble Breiz Restauration, Mr le Maire explique que pour simplifier le pointage hebdomadaire, une commission travaille actuellement sur la mise en place de badges individuels.

Personnel Communal

Monsieur le Maire annonce le départ volontaire de Névéna LEGAUD à compter du 31/08/2011. Le poste sera réétudié avant d'être proposé à candidature.

Prochain Conseil Municipal : lundi 26 septembre 2011

URBANISME - Déclarations Préalables - Permis de Construire

Date de la Demande	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du chantier	Nature des Travaux
29/08/2011	Mr GRUEL Le Val Himboul	Le Val Himboul	DP - Pose de fenêtres de toit Modification d'ouvertures
31/08/2011	Mr DEYLOT Alberto 8, Impasse de la Bouessière	8, Impasse de la Bouessière	DP - Extension
01/09/2011	Mr HENRY Julien La Hamonais	La Hamonais	PC - Construction d'un abri voitures
02/09/2011	Mr DOUESSIN Jacques 1, Impasse des Bleuets	1, Impasse des Bleuets	DP - Construction d'une pergola
13/09/2011	Mlle EVAIN Marion 2, Rue de la Bouessière	2, Rue de la Bouessière	DP - Abri en claustra
19/09/2011	Mr DUVIVIER Dominique 35131 PONT-PEAN	38, Rue de la Bouessière	PC - Construction d'un maison individuelle
19/09/2011	Mr DESBOIS Robert 2, Rue de Canacan Le Chatellier	2, Rue de Canacan Le Chatellier	DP - Construction d'une véranda
20/09/2011	Mr LORENT Frédéric 7, Route de la Guesdonnière	7, Route de la Guesdonnière	PC - Construction d'un garage

ETAT CIVIL

MARIAGE

17 septembre 2011 : Ludovic RICAUD, contrôleur et Marilyne MONNIER, ATSEM, domiciliés 16, Rue de Bellevue

DECES

07 septembre : Jean-Luc DANIEL, 57 ans, 1 allée des Joubrelles
 08 septembre : Maryse DANIEL, 55 ans, 1 allée des Joubrelles
 14 septembre : Marie BOHUON, 88 ans, résidence du Père Brottier

NAISSANCES

23/07/2011: Elynn GUAY - La Renoulais
 26/08/2011: Liam TREDAN - 8 bis rue de la Bouessière
 16/09/2011: Ana BOURILLON - 8, impasse de l'amitié -

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BENEFICIER DU CHEQUE SPORT



Vous aurez entre 16 et 19 ans en 2012 ? Profitez du Chèque Sport lancé par la Région Bretagne pour pratiquer en club le ou les sport(s) de votre choix, avec une réduction de 15 € par sport. Nouveauté cette année, le chèque sport est étendu aux jeunes de 19 ans !

Lancé à la rentrée 2008/2009 pour favoriser la pratique sportive des jeunes, le chèque sport permet à

chaque jeune de bénéficier d'une réduction de 15 € pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton (hors association sportive interne à un établissement scolaire : UNSS ou UGSEL). Cette aide individuelle unique s'adresse à tous les jeunes nés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1996. L'objectif est d'encourager à la fois la pratique sportive des jeunes et l'activité en club, qui permet un encadrement et renforce les liens sociaux. Une action emblématique d'une politique qui vise à faciliter l'accès au sport pour tous.

Comment ça marche ?
 Chaque jeune peut imprimer son chèque sport et le présenter à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront rem-

boursés par la Région Bretagne.

Comment obtenir le chèque sport ?
 Rendez vous sur le site www.bretagne.fr. puis complétez le formulaire d'inscription, vérifiez puis enregistrez les informations saisies.

Imprimez votre chèque sport et présentez-le à votre club sportif au plus tard le 30 avril 2012. Il vous fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15€ sur le prix de votre adhésion.

Attention ! Chaque chèque sport n'est valable qu'une fois. Si vous voulez profiter de la réduction pour différentes pratiques sportives, vous devez créer un chèque sport par discipline.

Rendez-vous sur le site www.bretagne.fr.

Le service de soins infirmiers à domicile « Autonomie Services »

qui intervient sur les communes des cantons de Guichen et Bain de Bretagne est à la recherche d'un(e) étudiant(e) infirmier(e) pour un travail le week-end.

Association Autonomie Services , 22 rue du Commandant Charcot - 35580 GUICHEN. Tel : 02 99 52 00 59

L'abreuvement direct et la divagation du bétail dans les cours d'eau, une pratique à maîtriser.

Dans le cadre de son « Contrat Territorial de Bassin Versant », le Syndicat du bassin du Semnon met en place des actions de restauration des cours d'eau. L'une des actions phare du programme est de limiter l'abreuvement direct des bovins aux cours d'eau. En effet, cette pratique engendre de nombreuses perturbations sur le milieu et dégrade la qualité de l'eau.

Les éleveurs du territoire peuvent donc bénéficier, par le biais du programme de travaux mis en place par le Syndicat, de l'installation de pompes à museau sur leurs exploitations.

L'emplacement de la pompe à museau sera décidé conjointement entre l'exploitant et la technicienne de rivière en fonction de la morphologie du site, des conditions d'alimentation en eau (dans certains cas, possibilité de réaliser un puits afin de maintenir la crépine immergée), des exigences du bétail, des contraintes d'exploitation...etc.

Aucune contribution financière ne sera demandée aux exploitants. En revanche, chaque éleveur bénéficiant de cette opération s'engagera, au travers d'une convention :

- **à maintenir le bon état des aménagements effectués.** Le bon fonctionnement de la pompe à museau nécessite une surveillance périodique de l'exploitant, notamment concernant l'immersion de la crépine et sa propreté. Les clôtures devront être entretenues.

- **à ne plus laisser ses bêtes s'abreuver directement au cours d'eau.**



Les conséquences de cet abreuvement direct et de la divagation du bétail dans les cours d'eau pour le milieu :

Le piétinement des bovins pour accéder au cours d'eau dégrade les berges et la végétation rivulaire. Le lit se colmate par la mise en suspension des particules issues des berges devenues instables. Ce colmatage perturbe fortement les habitats de certains invertébrés qui vivent dans nos cours d'eau. L'érosion des berges due à la descente des animaux au cours d'eau provoque aussi l'élargissement du lit de la rivière : les hauteurs d'eau diminuent et l'eau se réchauffe. Ces perturbations sont néfastes pour le milieu et pour la faune et la flore qui y vivent. La qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau est dégradée du fait des déjections des animaux pouvant entraîner des risques pour les animaux, risques pathologiques dues à la consommation d'eau contaminée (gastro-entérites, mammites, douves, salmonelles...), risques de chutes pouvant provoquer fracture ou même noyade pour les jeunes animaux.

Toute contamination d'origine fécale doit être proscrite car elle représente un risque sanitaire. Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) recommande d'utiliser le l'eau du réseau public ou des captages privés protégés. L'abreuvement direct aux ruisseaux, mares et eaux stagnantes est à proscrire. Plus d'infos sur www.gdsbretagne.fr ou au SI Bassin du Semnon : 09.60.50.00.84.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

BADMINTON - « LES AS DU VOLANT »

FORUM DES ASSOCIATIONS

Un grand merci aux 25 associations qui se sont mobilisées et ont permis à parents et enfants de venir découvrir différentes activités.

L'activité badminton pour les enfants, avec l'association « *les As du Volant* », a repris ses activités depuis le 19 septembre.

Le lundi soir entre 18h00 et 19h15, Cyril l'entraîneur, leur apprend les bons gestes en utilisant des méthodes ludiques. Il reste encore des places... Il n'est donc pas trop tard pour venir découvrir cette activité.

Tarif : 30€.

Les raquettes et volants sont fournis par le club.

Rendez vous à la salle de sport de Pléchatel à l'horaire indiqué.

Plus de renseignements auprès de Jérôme au 06/25/90/43/62 ou Bernard au 06/84/61/27/97.



B.DENIS

Conférences



UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

DU PAYS DE BAIN

Conférence Salle de cinéma
Le Scénario - Rue du Chêne Vert

Jeudi 13 octobre 2011 - 15h

Les institutions européennes

Mme HUTIN

Présidente de la Maison de l'Europe

Jeudi 03 novembre 2011

Assemblée Générale à 14h30

Le Bonheur qu'est-ce que c'est ?

Mme G.CHINCHOLLE-QUERAT

Psychologue

Référent Pléchatel :

Bernard JOLIVEL

02 99 57 48 56

Tarif d'inscription pour l'année

Personne seule : 35 €

Couple : 60 €

L'association « **Les P'tites Girouettes** » propose, pendant les vacances de la Toussaint, un **stage intensif d'anglais**.

Ce stage s'adresse aux collégiens et lycéens qui souhaitent améliorer leurs capacités en compréhension orale et prendre de l'assurance, en pratiquant l'anglais dans un contexte ludique.

Déroulement du stage :

Du 24 octobre au 28 octobre inclus, à raison de deux heures de pratique par jour, pour des groupes de 3 à 5 participants.

Lieu du stage : Pléchatel

Prix du stage : 120 €

Renseignements : Tel : 02 99 57 40 81

Les P'tites Girouettes

YOGA DU RIRE

Bienvenue dans un monde de rires et de bonne humeur

Venez rire avec nous, il est encore temps !

Qu'est-ce que le yoga du rire ?

Combinaison d'exercices respiratoires de Yoga et de rires naturels ou forcés

Bienfaits du yoga du rire

- Antistress naturel
- Libération des tensions
- Bon pour le moral
- Confiance en soi
- Attitude positive
- Complicité entre rieurs

Renseignements et Inscriptions : 06.13.60.37.09

Association PAT'RIRES - Yoga du Rire avec Patrick SAULNIER

Animateur certifié et recommandé par l'Institut Français de Yoga du Rire - Santé

Séances à la salle du Châtelier tous les mercredis soirs à 20h15

L'APE HENRI DES organise

une soirée dansante Moules-Frites

Samedi 15 octobre 2011 à partir de 19h30

Salle polyvalente du bourg

Vous aimez faire la fête ? Vous pouvez d'ores et déjà acheter des tickets auprès des membres du bureau de l'école publique Henri Dès ou téléphoner aux personnes ci-dessous.

- Joël HAMON : 02 99 43 82 57

- Céline BOURDEL : 06.67.44.21.32

Une partie des bénéfices de cette soirée sera reversée à la coopérative de l'école.

Pour ceux qui n'aiment pas les moules, nous aurons aussi du poulet.

Les tarifs : - Adulte : 15 € - Enfant : 8 €

Nous vous attendons très nombreux. Merci

Le bureau

Merci aux associations domiciliées à la Mairie de passer prendre leur courrier régulièrement.

La Mairie ne pourra être retenue responsable d'un retard d'acheminement.



U.N.C. — A.F.N.
SOLDATS DE FRANCE — VEUVES D'A.C.
-=-=-
ASSOCIATION DE PLECHATTEL



La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à Pléchatel le **dimanche 13 novembre 2011**. Elle débutera par une messe à 09 heures 30 à l'église et suivie d'un dépôt de gerbes au monument aux morts. **Rassemblement** des porte-drapeaux, des anciens combattants, des soldats de France et des veuves d'A.C. **devant l'église à 09h20**. Nous invitons vivement les citoyens de la commune et les enfants des écoles à nous accompagner à cette manifestation annuelle du souvenir. N'oublions jamais que plus de 90 hommes de notre commune engagés dans les combats sont tombés entre 1914 et 1918 pour notre liberté d'aujourd'hui. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert aux personnes présentes.

Ce même jour, **13 novembre, à 12 heures 30** aura lieu le **banquet annuel de l'Association U.N.C.** au restaurant « La Halte du Volcan ». Vous pouvez déjà retenir votre participation à ce repas, mais attention aux retardataires car les places sont limitées.

Responsables des inscriptions :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Jean GUILLOUX | Tél : 02.99.43.96.69. |
| - Amand LIZÉ | Tél : 02.99.57.40.80. |
| - Pierre LANGOUET | Tél : 02.99.57.52.85. |
| - Rémy JAHIER | Tél : 06.74.73.82.12. |
| - Laurence LELIEVRE | Tél : 06.85.59.28.14. |

Le **pèlerinage des anciens combattants A.F.N. à LOURDES en 2012** aura lieu du **22 au 26 juin**. Pour la bonne organisation du transport en autocar et la réservation de l'hôtel, les personnes qui sont intéressées par ce pèlerinage peuvent déjà se faire connaître auprès du responsable : - **M. Amand LIZÉ**, tél : 02.99.57.40.80. — Les inscriptions définitives seront établies ensuite.

Le Président.

LOISART a fait sa rentrée et propose :

Des cours de **Danse Africaine** enfants et adultes le mardi soir à la salle polyvalente :

Enfants à partir de 6 ans à 17H45

Adultes débutants et intermédiaires à 18H30

Adultes confirmés à 19H30

Un atelier de **Carterie** à mettre en place :

thèmes et périodicité sont à définir en fonction des envies des personnes intéressées.

Nous nous proposons de développer d'autres activités (culturelles, manuelles ou de découverte) en fonction de vos désirs : n'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

Contact : Cécile 02 99 57 44 78 ou 06 86 06 82 15

loisartplechatel@gmail.com

C.PERIN

Merci de nous communiquer vos articles à paraître dans le prochain mensuel pour le 20 octobre 2011

Le Petit Pléchatellois

DECHETTERIE DE BAIN DE BRETAGNE

Horaires ETE du 01/04 au 31/10

Lundi : 9h-12h30/14h-18h30

Mercredi /vendredi : 14h-18h30

Samedi : 9h-12h30/14h-18h30

PERMANENCES A LA MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE

Tel : 02 99 43 70 24

Député J.R MARSAC

De 09h30 à 12h

sur rendez-vous

4 octobre

UFC QUE CHOISIR

1er et 3ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h

CPAM

Le mardi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30

Tel : 0 820 904 174

CAF

Le lundi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h.

Tel 0 820 253 510

CRAM

Le mercredi sur rendez-vous uniquement au 39 60

PERMANENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAIN DE BRETAGNE

Tel : 02 99 43 70 80

PACT ARIM

Amélioration de l'habitat

Sans rendez-vous avec Mme DELAUNAY le 4ème mardi de chaque mois de 09h30 à 12h

ARCHITECTE CONSEIL

Sur rendez-vous

au 02 99 43 70 80

1er ou 2ème mercredi du mois de

09h à 12h30 et le dernier

vendredi du mois de 14h à 16h30

ADIL

Information sur le logement

Sans rendez-vous avec

Mme LELIEVRE de 9h à 12h30

2ème et 4ème lundi du mois de

CLIC DES QUATRE RIVIERES

Centre local d'information et de coordination pour les familles de personnes âgées ou handicapées

Tous les jeudis de 09h30 à 12h

Accueil uniquement

sur rendez-vous

Infos au 02 99 52 01 59